



Tel : 02.31.27.15.80
Fax : 02.31.23.86.06
Mail : mairie@cagny.fr
Site : www.cagny.fr

INFORMATIONS DIVERSES COVID n°5

Permanence MAIRIE

Suite aux nouvelles mesures de confinement, la mairie reste ouverte au public. Une seule personne à la fois dans le hall. Des attestations de déplacement sont à votre disposition dans le SAS d'entrée de la mairie.

Rappel des déplacements autorisés :

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste plus bas) et les livraisons à domicile ;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Déchets verts à Cagny :

La déchetterie reste ouverte tous les samedis de novembre de 14h à 17h30.
(Port du masque obligatoire)



Rappel le Livre de Jean-Paul HAUGUEL « Au Fil du temps »

Avec le confinement de nombreuses personnes ont plus de temps pour lire, alors nous vous proposons d'acheter le superbe livre « Au Fil du Temps » sur Cagny au prix de 25€ règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Si vous voulez qu'il soit dédié gracieusement, merci de l'indiquer lors de votre règlement.



Bibliothèque

Elle est fermée jusqu'à nouvel ordre, cependant vous pouvez faire des réservations par mail ou par téléphone. Le catalogue de la bibliothèque est disponible sur bibliothequecagny.fr
Sylvaine peut également vous conseiller, ou sélectionner des livres suivant vos goûts habituels. Aucun choix en rayon ne sera possible. Vous pouvez rendre vos livres que vous déposerez dans un bac prévu à cet effet. Ils seront laissés en « quarantaine ».

Permanences téléphoniques 02 31 39 21 81 :

Mercredi de 14 h 00 à 18 h 00

Jedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi de 16 h 00 à 19 h 00



Adresse mail : bibliotheque@cagny.fr

LES ECOLES – Nouveau protocole sanitaire

Il n'y a pas de différence majeure avec celui pratiqué depuis la rentrée si ce n'est le port du masque obligatoire dès le CP.

Les masques :

La commune a commandé pour les enfants des masques barrières lavables et réutilisables pour protéger des projections en complément des gestes barrières, qui restent indispensables.

Cette semaine 4 masques par enfant seront distribués par les maîtresses d'école.

(Pensez à écrire le prénom de votre enfant si celui-ci est en tissu).

Les récréations auront lieu toujours par groupes de 2 classes à la fois (une classe jouant en bas de la cour et l'autre en haut). Ces mêmes groupes déjeuneront ensemble à la cantine. Une distance sera respectée entre les différentes classes binômes.

Le lavage des mains sera toujours très régulier ainsi que l'aération des classes pendant les récréations et le temps du midi.

Le ménage sera renforcé avec un passage supplémentaire le midi.

La distance physique sera toujours préconisée.

Le port du masque est obligatoire dès que vous serez aux abords de l'école.

MEME PENDANT LE CONFINEMENT, VOUS DEVEZ RESPECTER VOTRE VOISINAGE.



Les nuisances sonores (aboiements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, etc..) sont réglementées par arrêté préfectoral.



L'utilisation doit se limiter aux jours et horaires suivants :

*les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,

*le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

*le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pour les personnes les plus fragiles et isolées, qui ne peuvent ou ne souhaitent pas sortir pendant cette période de confinement (courses alimentaires ou de médicaments, etc...), nous vous invitons à contacter la mairie au 02 31 27 15 80 ou par mail : mairie@cagny.fr.



Autre service d'aide aux courses :

La Croix-Rouge a mis en place un service de conciergerie au service des personnes étant dans l'incapacité de pouvoir effectuer leurs courses d'alimentation ou de médicaments. Contactez le 09 70 28 30 00.



SMEOM

Tous les services fonctionnent normalement et la déchetterie reste ouverte pour les professionnels comme pour les particuliers. (Port du masque obligatoire et de gants)



Maison de Services Val ès dunes

Fermeture de l'accueil à Cagny mais vous pouvez être accueilli au sein de la Maison de Services à Bellengreville, uniquement sur RDV 02 31 23 68 08.

Besoin d'un soutien psychologique ?

La crise sanitaire qui secoue notre pays constitue une situation potentiellement stressante pour de nombreuses personnes. Un dispositif national de prise en charge médico-psychologique des personnes qui en ont besoin est accessible via **le numéro vert 0 800 130 000**, 24h/24 et 7j/7.



**Violences conjugales : alerte discrète
par SMS au : 114 ou appelez le 3919**

**Maltraitance sur enfants :
appelez-le 119**



Entraide entre voisins

Entraide dans le Calvados

Cette période de confinement peut être particulièrement difficile pour différentes personnes. Le Département du Calvados a mis en place une plateforme d'entraide pour mettre en relation ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui peuvent aider bénévolement (courses, aide aux devoirs, partage de savoirs, aide informatique...)

Voici le lien : <https://entraide.calvados.fr/project/projet-participatif/collect/depot>





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Les gestes barrières à respecter pour se protéger du COVID-19

informations
CORONAVIRUS

- *Port du masque,
 - *Se laver les mains fréquemment,
 - *Saluer sans se serrer la main et sans embrassade,
 - *Eternuer et tousser dans son coude,
 - *Utiliser un mouchoir à usage unique et éviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez,
 - *Respecter la distanciation sociale en maintenant un minimum d'un mètre d'écart avec les autres personnes
- *Bien nettoyer et désinfecter les surfaces, plus particulièrement les surfaces fréquemment touchées par les mains,
- *Aérer les différentes pièces de votre maison ou appartement très souvent.

#RestezChezVous

Installation de l'application TOUS ANTICOVID sur votre smartphone.

Télécharger l'application

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store

**#Tous
AntiCovid**

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes
en cas d'exposition à la Covid-19

Bienvenue

Protégez nos proches
et protégez-vous

Avec TousAntiCovid, plus facile à installer
cette application vous alerte en cas de
proximité.

J'ai participé

J'active l'application
notamment dans les
lieux où la distanciation
sociale est difficile à
mettre en œuvre

Je suis alerté si j'ai eu un
contact à risque et j'alerte
les personnes qui ont été à
proximité ces derniers jours
si je suis diagnostiqué
comme un cas de COVID-19

Je m'informe sur
l'épidémie, je trouve
des conseils personnalisés
et la carte des laboratoires
de dépistage proches de
chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

RAPPEL

Les informations de la commune sont communiquées sur CITYKOMI.

L'application est GRATUITE et ANONYME.

Si vous rencontrez des difficultés pour installer l'application, contactez Laëtitia CARUEL à la mairie au 02 31 27 15 88.

COMMENT VOUS ABONNER ?



citykomi
VOUS INFORMER EN TEMPS RÉEL,
C'EST ESSENTIEL !

ALERTE À TEMPS

TOUTE L'INFORMATION
UTILE ET URGENTE DE
CAGNY
EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE

- 100% ANONYME
pas de compte à créer
- 100% GRATUIT
pas de publicité
- 100% LIBRE
pas d'engagement

CAGNY

- 1** > Téléchargez l'application Citykomi® sur votre smartphone. C'est gratuit !
 
- 2** > Ouvrez l'application, touchez le symbole 
> Scannez les QR codes de votre mairie pour vous abonner. C'est anonyme !
 
> MAIRIE > SCOLAIRE
- 3** > Dès qu'un message est publié vous recevez aussitôt une notification pour le consulter dans Citykomi®.
 NOTIFICATION  MESSAGE
 

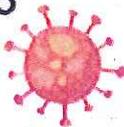
 

www.cagny.fr - © 2014 Cagny - Tous droits réservés - Ne pas jeter sur la voie publique

Nous sommes passés récemment de 200 à 400 abonnés donc n'hésitez pas à l'installer.



Protection des aînés et personnes vulnérables en période de COVID19



En cas d'urgence : 17 ou 112

Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s?
Vous êtes âgé(e)s

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité seniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.



Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre mairie
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous

Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes ! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



Le formulaire dispositif tranquillité seniors est à votre disposition au secrétariat de la mairie.